

Compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2014

Personnes présentes : Raymond MONTAGNE, Laurent NIGAUD, Brigitte DUBOIS, Nicole COUSIN, Georges LACOUR, Philippe WATTEAU, Eric JURY, Jacky PERRET, Daniel BELIN, Sébastien GOGNIAT, Jean-Luc LESAVRE, François FUCHET

Personnes excusées :

Jean-Luc LESAVRE a donné pouvoir à Laurent NIGAUD.
Michael CONCHON a donné pouvoir à Nicole COUSIN.
Cécile DIAS, a donné pouvoir de vote à Eric JURY.
Valérie COURAUD.

Secrétaire de séance : François FUCHET

A l'ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2014**
- **Modification du tableau du personnel communal : Création d'un poste d'agent d'animation à temps complet**
- **Accès au SIG de la CUCM**
- **Convention 2015 de la SPA**
- **Tarifs 2015 des salles communales et des concessions cimetièrè**
- **Rémunération des agents recenseurs**
- **Projet Groupe Scolaire**
- **Suivi des travaux**
- **Urbanisme**
- **Questions diverses**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2014

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

2. Modification du tableau du personnel communal : Création d'un poste d'agent d'animation à temps complet

Charline PANEBIANCO assure le remplacement de Fanny GILOT depuis le 27 août 2012. Sa mise à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale prendra fin au 31 décembre 2014.

Le conseil municipal décide de créer un emploi à temps complet au grade d'adjoint d'animation 2ème classe. Charline PANEBIANCO sera nommée à ce poste en qualité de stagiaire durant 12 mois puis titularisée à l'issue.

Pour information, Fanny GILOT a renouvelé son congé parental jusqu'au 31 juillet 2015.

3. Accès au SIG de la CUCM

SIG = Système d'Informations Géographiques. C'est un système informatique (sur la base d'un internet) qui permet aux abonnés (généralement les communes) d'avoir un accès sécurisé aux informations géographiques les concernant (cartes, plan des réseaux électriques, d'assainissement, cadastre)

Cet usage est fourni à titre gratuit par la CUCM. Le conseil municipal accepte de signer la convention proposée par la CUCM.

4. Convention 2015 de la SPA

La SPA nous soumet une proposition de convention de fourrière et lieu de dépôt à compter du 1er janvier 2015. A travers ce document la SPA poursuit son processus d'harmonisation des tarifs et pratiques engagés dans le cadre du groupement départemental des SPA.

La participation par habitant et par an est portée à 0,81 € contre 0,70 € aujourd'hui. En outre la commune s'acquittera, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, d'une somme de 60 € par animal non identifié dont le propriétaire n'a pas pu être retrouvé.

Cette nouvelle convention fixe également les conditions financières de prise en charge des dépôts d'animaux en cas de décès, d'hospitalisation ou d'accident du propriétaire.

Le conseil municipal accepte de signer la convention proposée par la SPA.

5. Tarifs 2015 des salles communales et des concessions cimetièrè

Le conseil municipal valide le principe de ne pas augmenter les tarifs de location des salles communales et des concessions du cimetière.

- La location de la salle de Bouvier est supprimée.
- La location de la cantine : gratuité de la casse de vaisselle jusqu'à une valeur de 5 € inclus. Facturation de la casse au-delà.
- Concernant la salle BLONDEAU : gratuité pour les associations de la commune pour leur première location de l'année et gratuité du lave-vaisselle.

6. Rémunération des agents recenseurs

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

La commune se charge du recrutement, de la gestion et de la rémunération des agents recenseurs.

Une formation des agents aura lieu à Saint Laurent d'Andenay les 07 et 14 janvier 2015.

Le conseil municipal décide de la rémunération des agents en fonction du nombre de questionnaires « papier » ou dématérialisé parvenus à l'INSEE sur la base de 1,72 € par bulletin individuel et 1,13 € par feuille de logement, à part égale entre les 2 agents. A noter que la dotation forfaitaire allouée en 2015 soit 1815 € sera probablement dépassée.

7. Projet Groupe Scolaire

Un rendez-vous est fixé le 01/12/2014 avec l'Atelier des Equipages pour définir le nombre de tranches des futurs travaux.

Nous partirions sur 2 tranches :

- Cantine – Ecole maternelle
- Crèche – Ecole primaire – préaux – logements

La subvention DETR d'une valeur de 175 000€ nous est allouée.

8. Suivi des travaux

- Le mur de soutènement derrière la mairie est terminé.
- Quartier des CHEVREAUX : Une enquête publique visant à déterminer les options de circulation de la traverse va être lancée (condamner l'accès, sens unique dans un sens ou dans l'autre).

9. Voirie

- RAS

10. Questions diverses

- Le conseil municipal valide l'encaissement d'un chèque de 50 € pour le bris d'une chaise de la salle BLONDEAU.
- Téléthon 2014 : Délibération pour rembourser Denise LESCURE de 42,48 € TTC pour l'achat à AFM Téléthon de maquettes d'avion en bois pour la commune et attribution d'une subvention au Téléthon de 120 € - 42,48 € = 77,52 € arrondis à 80 €.
- Demande de sponsoring de Nathalie LOUDOT, secrétaire au Numéro Vert de la CUCM aux Ateliers du Jour pour l'aider à financer l'aménagement de son véhicule = réponse négative.
- Courrier du groupe VALECO : Etude d'implantation d'un parc EOLIEN sur la commune = réponse négative.
- La cérémonie des vœux 2015 aura lieu salle BLONDEAU le 09 janvier à partir de 18h30.
- Le Crédit Agricole propose une collaboration avec la mairie valable à partir du 01 janvier 2015 : 1 compte ouvert à l'occasion de la naissance d'un enfant sera garni de 25 € par le centre communal d'action sociale et de 25 € par le Crédit Agricole.

Fin de la séance à 21h00.